

DELIBERATION CA021-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 15 février 2017.

■ **Objet de la délibération** : Dépôt de la demande de financement FEDER pour le projet Achat équipement électroencéphalographe (EEG)

Le conseil d'administration réuni le 9 mars 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le dépôt de la demande de financement FEDER pour le projet Achat équipement électroencéphalographe (EEG) est approuvé.

La décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Fait à Angers, le 10 mars 2017

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le **28 mars 2017**

Projet Achat équipement EEG: Note explicative sur le plan de financement

1. Description de l'opération

Le projet repose principalement sur Patrick Van Bogaert (PU-PH, LARIS) et Anne Humeau-Heurtier (LARIS). Patrick Van Bogaert est chef du service de neuropédiatrie au CHU d'Angers et membre du LARIS depuis septembre 2016. Lors de son expérience à l'Université Libre de Bruxelles il a, à l'aide de cet équipement, développé des travaux de recherche chez l'**enfant épileptique** dont l'importance a été saluée par l'obtention d'un **financement européen FP7** (DESIRE, en collaboration avec l'Allemagne).

L'équipement s'insère dans la stratégie commune du CHU et du LARIS de poursuivre leurs travaux sur l'analyse des EEG chez les enfants. Cette thématique a déjà fait l'objet d'une **ANR TecSan** (LARIS et CHU d'Angers) dont l'objectif était de développer un portail offrant des services de télémédecine et de e-learning en EEG du nouveau-né en associant plusieurs hôpitaux de la région et des industriels spécialisés dans le transport sécurisé des données médicales. Particulièrement écologique et relativement peu onéreux en termes d'achat, de maintenance et d'infrastructure en comparaison aux techniques alternatives (magnéto-encéphalographie ou imagerie par résonance magnétique fonctionnelle), l'EEGhd connaît un essor important.

La présence d'un équipement EEGhd au LARIS contribuera à **conforter la place de l'UA et du CHU d'Angers comme centre de référence en neuropédiatrie** dans la région Pays-de-la-Loire.

Grâce à des applications potentielles très larges, la présence d'une machine d'EEGhd à l'UA favorisera l'**émergence de projets de recherche variés en neurosciences** tels que le développement cérébral, la réadaptation fonctionnelle ou encore les sciences cognitives.

2. Coût d'acquisition de l'équipement

	Montant
Equipement EEG+ transport	170 118,00
Solution d'archivage des données	2 560,00
Système Fastrak	6 600,00
Sous-Total sans frais de douane	179 278,00
Frais marchés publics	1000,00
Sous-total	1000,00
Totaux	180 278,00

3. Financement

Sources de financement	Montant	Taux	Commentaires
Région	39 900,00	22,10%	courrier de notification
Feder *	72 111,20	40,00%	
Ua DRIED **	68 266,80	37,90%	Acquis
Total	180 278,00	100%	

* Respect des modalités de financement applicables sur les fonds européens_DOMO.

** Détail autofinancement UA (22 800 PPI validé en bureau de la CR en sept 2016 + 45 466,80€ overheads prélevés sur le projet /DESIRE)